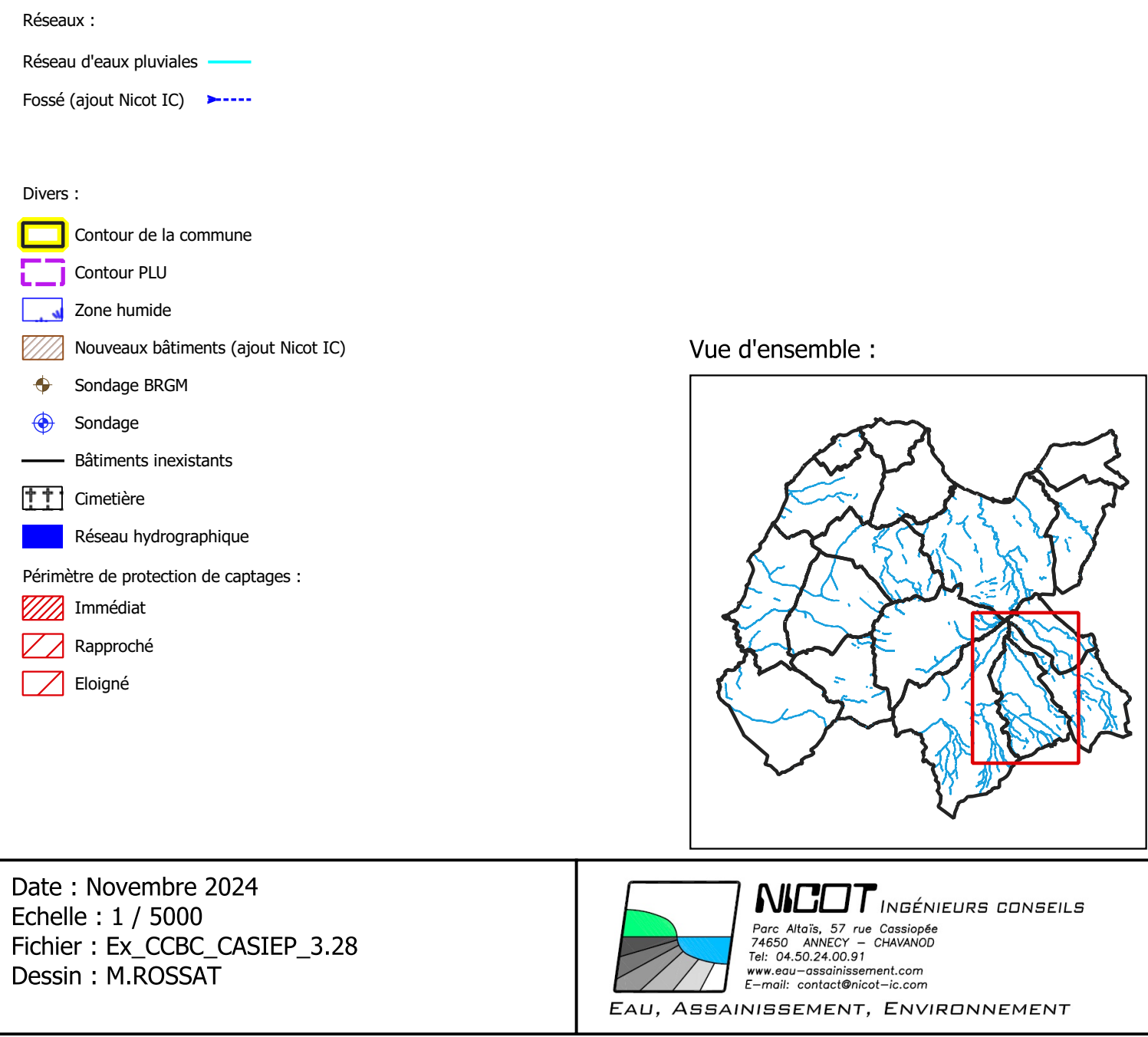


- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Brenthonne -



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

- Vert** : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
- > Infiltration obligatoire
 - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
 - Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
 - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h
- Orange** : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
- > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle
 - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
 - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- Rouge** : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
- > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
 - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

